



AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ÉLÈVES À DESTINATION DES FAMILLES ET DES ÉLÈVES.

RETOUR À L'OBLIGATION SCOLAIRE À COMPTER DU 22 JUIN 2020

Suite à la déclaration de Monsieur le Président de la République le 14 juin et à la publication du nouveau protocole sanitaire le 17 juin au soir, vous trouverez ci-dessous l'adaptation du protocole sanitaire établi par le collège François Villon.

1. Organisation pédagogique de l'accueil au collège François Villon.

- À compter du 22 juin, les collèges accueilleront « tous les élèves, de manière obligatoire et selon les règles de présence normale ».
- En conséquence, la répartition des classes en groupes venant alternativement au collège est annulée.
- Les élèves suivront les derniers emplois du temps diffusés sur le portail e-lyco du collège et valables depuis le 8 juin 2020. Il n'y aura pas de cours le mercredi afin d'éviter un déplacement pour peu d'heures de cours.
- Cet emploi du temps sera suivi jusqu'à la fin des cours, soit le 3 juillet au soir.
- Chaque classe est sédentarisée dans une salle et les élèves ne changent pas de place (étiquettes sur les tables).
- Si des salles spécialisées doivent être utilisées, un protocole de déplacement et de nettoyage est strictement appliqué.
- Le contenu pédagogique est adapté aux circonstances et aux conditions sanitaires.

2. Organisation matérielle de l'accueil des élèves.

- Pour éviter les attroupements et les brassages, les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} entreront à 8 heures par le portail EPS et les autres niveaux par le portail habituel.
- Une capacité d'accueil est déterminée pour chaque salle de classe.
- **Lorsque cette capacité permet de respecter la distance d'un mètre entre chaque élève, le port du masque par les élèves n'est pas obligatoire dans la salle de cours.**
- **Si l'effectif accueilli dépasse cette capacité d'accueil, le port du masque par les élèves est obligatoire dans la salle de cours.**
- **En fonction de l'effectif réellement accueilli, des ajustements de salles seront effectués mercredi 24 juin.**
- Les récréations sont réalisées dans des espaces séparés :
 - Cour habituelle pour les 6^{ème} et 5^{ème} selon le partage mis en place depuis mai.

- Cour du chalet pour les 4^{ème} et 3^{ème}, en respectant les espaces délimités.
- À l'intérieur de ces espaces, les élèves ne doivent pas être « brassés », c'est-à-dire se mélanger entre niveaux.
- Organisation du passage au restaurant scolaire :
 - Pour limiter le brassage des élèves lors de ce temps de pause :
 - ✚ Les élèves seront appelés par classe au restaurant scolaire, selon le planning horaire affiché.
 - ✚ À l'intérieur du restaurant scolaire, les élèves seront placés par classe, sans possibilité de se mélanger avec une autre classe.
 - ✚ Les élèves attendront l'autorisation de l'AED pour débarrasser leur plateau et quitter la salle.
 - Les tables seront nettoyées avant l'installation d'un nouveau groupe d'élève.

3. Régime d'entrée et de sortie.

- Il est demandé aux familles d'organiser le transport des élèves jusqu'au collège en fonction de leur emploi du temps. Les attroupements aux abords du collège sont interdits.
- Pour les élèves venant seuls au collège, ils devront suivre un itinéraire direct depuis leur domicile (responsabilité des parents) et respecter les règles de distanciation devant l'établissement. Les mêmes règles s'imposent au départ du collège.
- Pour les élèves transportés, ils seront soumis au régime n°2 d'entrée et de sortie (cf. le règlement intérieur). Les dérogations ne seront possibles qu'avec l'accord de la direction.

4. Gestes barrière et précautions.

- Les élèves et les familles sont invités à consulter les affichettes de prévention publiées sur le portail e-lyco du collège.
- Chaque élève doit venir au collège muni de :
 - Masque de protection (réutilisable ou à usage unique) en quantité suffisante pour la journée de classe : 1 masque par demi-journée.
 - Mouchoirs en papier.
 - Éventuellement un flacon de gel hydro-alcoolique.
- L'Éducation Nationale dote chaque élève de 4 masques lavables 20 fois. Leur entretien est de la responsabilité des familles. Nous vous remercions de prévoir un contenant pour les stocker dans des conditions sanitaires satisfaisantes.
- Avant le départ pour le collège, les parents devront prendre la température de leur enfant. Il est conseillé de la consigner sur un carnet.
- Si un symptôme d'infection par le COVID 19 est repéré, la famille doit garder l'élève à la maison et informer le collège.
- Les élèves devront porter leur masque à l'occasion de tout déplacement au sein du collège ou lorsque la distance d'un mètre ne pourra pas être garantie.
- Plusieurs temps de lavage des mains seront organisés sous la responsabilité d'un adulte de l'établissement :

- Avant d'aller en classe ou en entrant en classe (après la récréation, en cas de toux, avant et après le déjeuner, ...)
- Avant de quitter l'établissement (il est recommandé de procéder à un nouveau lavage des mains à l'arrivée au domicile).
- Toutes les mesures seront prises pour éviter le brassage et le croisement des élèves dans l'établissement :
 - Sédentarisation des groupes et des élèves dans une salle de référence.
 - Organisation de sens de circulation dans l'établissement.
 - Récréations et espaces de pause séparés.
 - Accompagnement systématique par un adulte des groupes lors des déplacements.
 - Organisation du passage au restaurant scolaire.
 - Organisation des entrées et sorties de l'établissement.
- Au collège, les élèves devront respecter les gestes barrière et les attitudes de précaution :
 - Respect des places et des espaces désignés (classes, restaurant scolaire et sur les cours)
 - Pas de prêt de matériel entre élèves.
 - Pas de jeux collectifs physiques sur la cour.
 - Respect des consignes données par les adultes.

5. Gestion des masques sur la journée.

- Pour les demi-pensionnaires :
 - Port du masque jusqu'à ce que l'élève soit installé pour déjeuner.
 - Repositionnement du masque avant d'aller débarrasser son plateau.
 - Changement de masque au début de la première heure de cours de l'après-midi après lavage des mains.
- Pour les externes :
 - S'assurer que votre enfant change de masque avant de quitter votre domicile.

6. Accueil des familles au collège.

- Les familles ne sont pas autorisées à entrer dans les espaces bâtis du collège sans y avoir été invitées.
- Les rencontres avec des personnels de l'établissement devront avoir lieu de préférence à distance (mails, téléphone).
- Lorsque la rencontre à distance est impossible, elle devra avoir lieu sur rendez-vous après accord de la direction, dans le respect du protocole sanitaire et des consignes transmises par le collège.

L'engagement de chacun est nécessaire pour garantir le respect des règles sanitaires de protection. Nous vous en remercions par avance.

L'équipe de direction